

crois, que ces messieurs montrent de l'entente, et alors nous n'entendrons plus aucune protestation de ce genre de la part de la province de Québec, ni aucune insinuation contre les honorables membres de la gauche, car si ce qui est décrit dans l'adresse comme impérialisme est exact, je n'ai alors aucune hésitation à dire que je suis un impérialiste.

Si par impérialisme vous entendez une basse servilité, une soumission aveugle à la Couronne anglaise, un système d'autocratie politique, alors je n'en suis plus ; mais s'il s'agit de l'application de l'idée que je trouve dans ce paragraphe, savoir : que tout pays uni sous le drapeau anglais aura droit à une part plus directe dans la politique étrangère du gouvernement impérial, dans la négociation des traités commerciaux et autres, dans le commerce et les tarifs internationaux, dans la législation spéciale affectant les intérêts généraux de l'Empire, et que pour coloniser les immenses contrées non encore développées l'on doive nous donner une politique d'immigration judicieuse et vigoureuse, alors je suis impérialiste et je condamnerai tout mouvement qui, à mon sens, ne serait pas en tout conforme aux sentiments exprimés dans le premier paragraphe de l'adresse.

Je crois donc que ceux qui ont exprimé ces sentiments devraient nous convaincre de leur parfaite sincérité en rendant l'opinion de leurs partisans conforme à cette grande idée.

Abordant maintenant le paragraphe relatif à la politique fiscale du gouvernement, je vois que les déclarations dans le discours du trône, et aussi les idées exprimées dans l'adresse ne contiennent pas ce que nous désirons tous, ce que le peuple désire connaître depuis plus de dix-huit mois ; le principe sur lequel doit reposer le travail de révision que l'on nous demande de faire sans retard. Est-ce le principe de protection ou de libre-échange, ou est-ce ce que l'on préconisait dans mon comté lors de la dernière lutte, le principe d'un tarif de revenu seulement ? Il me semble que sur ce point il y a, tant dans le discours du trône que dans l'adresse, un vague qui laisse peu satisfait un désir très légitime des hommes d'affaires du pays.

Lors de la dernière élection, le principe invoqué dans mon comté comportait carrément un changement complet de tarif, l'adoption du tarif de 1875, l'adoption d'un tarif de revenu seulement.

Si nous tenons compte des paroles de l'honorable député (M. Russell), qui a présenté l'adresse en réponse au discours du trône—et nous pouvons, je crois, la regarder comme une déclaration autorisée de la politique du gouvernement—que voyons-nous ? Cet honorable député nous a dit que nous avions créé dans ce pays un système fiscal désastreux, un système de protection, et qu'aujourd'hui que les défauts de cette politique étaient apparents, nous devons, docement, sans violence, procéder à l'opération d'un changement complet. Il y a des intérêts établis, un certain revenu est nécessaire ; or, il nous faut sauvegarder ces intérêts et pourvoir à ce revenu ; mais le grand but que le gouvernement doit avoir en vue, c'est le retour, graduellement, à la politique du libre-échange telle qu'elle est appliquée en Angleterre. Voici quelle doit être la politique du gouvernement—non pas le sacrifice immédiat des grandes industries créées par la politique précédente, mais une marche graduelle vers la politique du libre-échange telle qu'adoptée en Angleterre.

Or, pour tout comté qui a des intérêts industriels en jeu, je dois dire que c'est là une très grave déclaration. En face de cette déclaration, il serait, ce me semble, éminemment futile de vouloir soutenir ici une théorie diamétralement opposée, et déclarer que la politique suivie par les gouvernements précédents depuis 18 ans est la bonne et véritable politique. Ainsi, si nous devons placer une confiance absolue dans les paroles de l'honorable député qui a présenté l'adresse, il nous faut abandonner la politique nationale pour procéder, par un système de tarif de revenu seulement, à l'établissement graduel de la politique du libre-échange. Et nous allons agir ainsi, M. l'Orateur, en face de ce que font les autres pays ; lorsque les Etats-Unis, ainsi que la France, la Belgique et l'Allemagne, adoptent une politique tout à fait différente qui a si puissamment contribué à créer et développer les grandes industries du pays ; lorsque l'on voit l'adoption d'une politique différente par la Russie, la Norvège et la Suède, l'Espagne, l'Italie et le Portugal. En d'autres termes, nous allons marcher absolument sur les traces de l'Angleterre. C'est là notre "*Ultima Thule*," sans procéder toutefois comme l'Angleterre, commençant par la protection, jusqu'à ce que cette politique nous ait donné, comme dans ce pays, la suprématie industrielle, au lieu de vouloir, aujourd'hui que nous avons à peine entrepris le développement du pays, marcher graduellement vers une politique de libre-échange laissant ouverts nos marchés à la concurrence des pays étrangers que j'ai nommés il y a un instant.

La politique fiscale d'un pays doit être déterminée par une foule de considérations, les ressources naturelles du pays et les aptitudes de ses habitants pour l'industrie. Ainsi, la Russie nous offre un exemple remarquable de l'adoption d'une politique *a priori* en matière fiscale. La Russie est un pays qui possède d'énormes ressources naturelles, de grandes richesses et une forte population. Cependant, elle n'a pas réussi à démontrer qu'elle possédait les éléments nécessaires au succès d'une politique de protection.

Les habitants de ce pays n'ont point d'aptitude pour l'industrie. La conséquence de cela c'est que l'adoption d'une semblable politique en Russie a eu pour résultat d'attirer dans l'empire un grand nombre d'étrangers qui, seuls, ont les aptitudes voulues pour développer la richesse industrielle du pays, et, qui s'enrichissent aux dépens des habitants. Des circonstances qui ne sont pas précisément semblables, mais analogues sous plusieurs rapports, existent en Turquie. D'un autre côté, vous trouverez en Belgique et dans les Etats-Unis d'immenses ressources naturelles et une population portée vers l'industrie ; et là, une politique de protection obtient de magnifiques résultats.

Je prétends donc que nous possédons d'immenses ressources naturelles et nous avons à droite et à gauche de nous un peuple qui nous surpasse en puissance industrielle. Il me semble, dans ces circonstances, que tout nous indique la nécessité de l'adoption d'un système protecteur, la nécessité, vu la position du pays et l'état de sa population, la nécessité d'éviter tout ce qui peut tendre à l'adoption d'un tarif de revenu seulement.

On prétend, il est vrai, que l'adoption d'un tarif de revenu ou de libre-échange stimule le commerce étranger. Le commerce étranger est assurément